

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTÈNE
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 14/088/REG-ENV

SÉANCE DU 06 OCTOBRE 2014

OBJET : RÉGLEMENTATION - ENVIRONNEMENT
Protection des captages d'eau potable - Lancement de la procédure de Déclaration
d'Utilité Publique.

L'an deux mille quatorze, le six du mois d'octobre à 10 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 29 septembre 2014 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire.

Etaient présents : Georges MELA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Gaby BIANCARELLI ; Michel DALLA SANTA ; Véronique MAGLIOLO ; Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Jean-Michel SAULI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Florence VALLI ; Xavière MERCURI ; Armand PAPI ; Antoine ACQUATELLA ; Camille de ROCCA SERRA ; Sylvie ROSSI ; Jean-François GIRASCHI ; Sylvie CASANOVA ; Jean-Marie SANTONI ; Noëlle SANTONI ; Joëlle DA FONTE ; Vanessa GIORGI ; Jean-Baptiste SANTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Viviane BIANCARELLI ; Jean-Christophe ANGELINI.

Absents : Patrice BORNEA ; Jacqueline BARTOLI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Léa MARIANI ; Gérard CESARI ; Didier REY ; Jeanne STROMBONI ; Fabien LANDRON.

Avaient donné procuration : Patrice BORNEA à Antoine ACQUATELLA ; Jacqueline BARTOLI à Marie-Antoinette CUCCHI ; Léa MARIANI à Jean-Baptiste SANTINI ; Gérard CESARI à Jean-Christophe ANGELINI ; Didier REY à Viviane BIANCARELLI ; Jeanne STROMBONI à Nathalie APOSTOLATOS.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Jean-Baptiste SANTINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire, sur proposition de l'Adjoint délégué aux infrastructures d'eau potable, soumet au conseil municipal le rapport suivant.

Par délibérations n° 05/075/INF-AEP du 30 juin 2005, n° 06/086/INF-AEP du 12 octobre 2006 et n° 10/021/REG-ENV du 19 février 2010, le Conseil Municipal a approuvé la constitution du recueil de données relatif à la régularisation administrative des autorisations portant sur le prélèvement d'eau dans le milieu naturel à des fins de potabilisation et pour l'instauration des périmètres de protection des captages.

La phase de recueil des données, d'analyses réglementaires et de détermination des périmètres de protection est désormais achevée. La phase suivante consiste à lancer la procédure de Déclaration d'Utilité Publique, après approbation des dossiers de captages par le Conseil Municipal.

Sur le territoire de la commune de Porto-Vecchio diverses sources et forages ainsi répertoriés sont concernées par cette procédure :

TYPE	NOM	NOMBRE
SOURCES ET PRISES EN RIVIERE DE L'OSPEDALE		
SOURCES	SCAFUCCIA	4
SOURCE	LAURELLA	1
SOURCE	LAURA	1
SOURCE	TRACHIZZONA	1
PRISE EN RIVIERE	TRACHIZZONA	1
SOURCE	BARACCOCO	1
SOURCES	SALMOJALA	2
SOURCE	CERVU	1
SOURCE	FONTANA ROSSA	2
SOURCES ET FORAGES D'AGNARONU		
FORAGE	AGNARONU	1
SOURCES	AGNARONU	2
FORAGE DE CARTALAVONU		
FORAGE	CARTALAVONU	1
FORAGE DE FURCONE		
FORAGE	FURCONU	1
SOURCES ET FORAGE DU VILLAGE DE L'OSPEDALE		
FORAGE	"BARRAGE"	1
SOURCES	CHERALBA 1	2
SOURCES	CHERALBA 2	2
PRISE EN RIVIERE		1
SOURCE		1
SOURCE ET PRISE EN RIVIERE DE PASCIALELLA DE MURATELLO		
SOURCE		1
PRISE EN RIVIERE		1

soit au total 28 installations.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver l'ensemble des dossiers de captages (à l'exception de celui du forage de Cartalavonu dont la régularisation en l'état n'est pas envisageable et de celui de la source de Cervu qui doit faire l'objet d'investigations complémentaires en vue de sa régularisation) et le lancement de la procédure de Déclaration d'utilité Publique.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment son article L. 1321-2,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Services Publics Industriels et Commerciaux du 02 octobre 2014,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : La liste des dossiers de captages, telle que ci-dessus décrite, objet de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique, est approuvée.

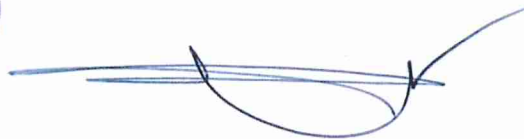
ARTICLE 2 : Le Maire est autorisé à demander le lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique et à entreprendre toute démarche et signer tout document utile au financement et à la mise en œuvre de l'opération visée à l'article 1.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	25
Nombre de suffrages exprimés	31
dont procurations	6
Votes :	
pour	
contre	
abstention	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,



-9 OCT. 2014
JSL